

PROGRAMME REGIONAL D'INCUBATION DES ENTREPRISES DE LA CEDEAO (EBIP)

Appel à projets à l'intention des jeunes de 18 à 35 ans porteurs d'idées d'entreprises

1. Contexte

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à travers son Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports (CDJS/CEDEAO), met en œuvre le **Programme d'Entrepreneuriat des Jeunes et des Femmes de la CEDEAO (EYWEP)** avec l'appui technique et financier de l'**AUDA-NEPAD**.

Dans le cadre de ce programme, la CEDEAO déploie le **Programme Régional d'Incubation des Entreprises de la CEDEAO (EBIP)** comme mécanisme opérationnel d'identification, d'incubation et d'accompagnement de jeunes porteurs d'idées d'entreprises à fort potentiel.

Le programme EBIP répond à un besoin important dans l'espace communautaire : de nombreux jeunes disposent d'idées innovantes, de projets prometteurs ou de prototypes, mais ne disposent ni des capacités techniques, ni de l'accompagnement, ni des outils nécessaires pour transformer ces idées en entreprises formelles, viables et durables.

C'est dans cette perspective que la CEDEAO lance le présent **appel à projets**, afin d'identifier et de sélectionner de jeunes porteurs d'idées d'entreprises dans les sept pays pilotes suivants :

- Bénin
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana
- Guinée-Bissau
- Sénégal
- Sierra Leone

2. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à sélectionner de jeunes entrepreneurs potentiels âgés de **18 à 35 ans**, porteurs d'idées d'entreprises, de concepts innovants ou de prototypes avancés, afin de les accompagner dans un parcours structuré d'incubation.

L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de :

- transformer une idée d'entreprise en projet structuré ;
- affiner leur modèle économique ;
- renforcer leurs capacités entrepreneuriales et managériales ;
- bénéficier d'un encadrement technique et d'un mentorat ;
- préparer la création légale de leur entreprise ;
- faciliter le passage de l'idée à l'entreprise formellement constituée et opérationnelle.

3. Public cible

Le présent appel est ouvert exclusivement :

- aux **jeunes âgés de 18 à 35 ans** ;
- aux ressortissants ou résidents de l'un des sept pays pilotes ;
- aux porteurs d'idées d'entreprises innovantes ;
- aux jeunes disposant d'un concept, d'un prototype, d'un produit en développement ou d'un projet entrepreneurial en phase de maturation.

Le programme **EBIP ne cible pas prioritairement les entreprises déjà établies**, mais plutôt les jeunes qui souhaitent créer légalement leur entreprise et ont besoin d'un accompagnement pour passer de l'idée à la formalisation.

4. Domaines éligibles

Les projets doivent relever de l'un des secteurs prioritaires suivants :

- industrie pharmaceutique ;
- technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- énergie solaire et énergies renouvelables ;
- activités agrosylvopastorales et chaînes de valeur agricoles.

5. Format du programme

Dans le cadre de cette phase pilote, le programme concernera :

- **12 jeunes par pays**
- dans **7 pays pilotes**
- soit un total de **84 jeunes bénéficiaires**

Les bénéficiaires sélectionnés intégreront un programme d'incubation comprenant notamment :

- des sessions de formation en entrepreneuriat ;
- des ateliers de maturation de projet ;
- un accompagnement à la formalisation du projet ;
- du mentorat et du coaching personnalisé ;
- un appui à l'élaboration du business model et du business plan ;
- un accompagnement vers la création légale de l'entreprise ;
- une mise en relation avec des partenaires techniques, financiers et institutionnels.

NB : A l'issue de la formation, des subventions pourront être accordées aux meilleures idées de projet de chaque pays dans la limite du financement disponible.

6. Critères d'éligibilité

Pour être recevable, la candidature doit :

- être soumise par un jeune âgé de **18 à 35 ans** ;

- provenir d'un ressortissant ou résident d'un des sept pays pilotes ;
- porter sur une **idée d'entreprise**, un concept innovant, un prototype ou un projet entrepreneurial en phase de conception ou de pré-lancement ;
- relever de l'un des secteurs prioritaires ;
- être soumise dans les délais requis ;
- comporter un dossier complet.

7. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- pertinence et clarté de l'idée d'entreprise ;
- caractère innovant de la solution proposée ;
- compréhension du problème ou du besoin auquel répond le projet ;
- faisabilité technique et opérationnelle ;
- potentiel de transformation en entreprise viable ;
- motivation et engagement du candidat ;
- potentiel de création d'emplois ;
- impact socio-économique attendu ;
- potentiel de croissance ;
- contribution au développement durable et à l'intégration régionale.

8. Avantages du programme

Les jeunes sélectionnés bénéficieront notamment :

- d'un programme structuré d'incubation ;
- d'une formation spécialisée ;
- d'un accompagnement technique personnalisé ;
- d'un mentorat par des experts et praticiens ;
- d'un appui à la formalisation juridique de leur entreprise ;
- d'un encadrement dans l'élaboration du modèle économique et du plan d'affaires ;
- d'une mise en réseau avec des partenaires et institutions d'appui ;
- d'une visibilité accrue au sein de l'écosystème entrepreneurial régional.

9. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un Curriculum Vitae (CV) actualisé ;
- une copie d'une pièce d'identité valide ;

- une note conceptuelle présentant l'idée d'entreprise ou le projet ;
- une description du problème identifié, de la solution proposée et du marché visé ;
- tout document complémentaire permettant d'apprécier le potentiel du projet ;
- si disponible, un prototype, une maquette, des images, des schémas ou des preuves de concept.

Tous les documents doivent être regroupés en **un seul fichier PDF**.

10. Processus de sélection

Le processus de sélection comprendra les étapes suivantes :

1. réception et vérification administrative des candidatures ;
2. évaluation technique des dossiers ;
3. présélection des meilleurs projets ;
4. entretiens ou présentations, si nécessaire ;
5. sélection finale des bénéficiaires ;
6. intégration dans le programme d'incubation.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

11. Soumission des candidatures

Les dossiers complets doivent être envoyés à l'adresse électronique correspondant au pays du candidat.

Objet du courriel : « Candidature Programme d'Incubation EYWEP/EBIP 2026 »

Pays	Adresse électronique
Bénin	benin.eywep@cdjscedao.org
Côte d'Ivoire	cotedivoire.eywep@cdjscedao.org
Gambie	gambia.eywep@cdjscedao.org
Ghana	ghana.eywep@cdjscedao.org
Guinée-Bissau	guineabissau.eywep@cdjscedao.org
Sénégal	senegal.eywep@cdjscedao.org
Sierra Leone	sierraleone.eywep@cdjscedao.org

12. Date limite

La date limite de soumission des candidatures est fixée au : 16 juillet à 23h59 GMT

Tout dossier incomplet ou soumis après cette échéance ne sera pas examiné.

13. Informations complémentaires

- La participation au programme est gratuite.



- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
- Le programme vise à accompagner les jeunes depuis l'idée d'entreprise jusqu'à la création légale et à la structuration de leur entreprise.

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter : cdjs@ecowas.int